

**Arrêté fixant la composition du jury du concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par voie interne**

**ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2023**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le jury du concours de secrétaire administratif de classe supérieure par voie interne de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit :

**Président**

Monsieur Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON  
*Secrétaire général*

DSDEN de la Somme (80)

**Vice-présidente**

Madame Sabine CARTON  
*Attachée d'administration de l'État*

Rectorat d'Amiens (80)

**Membres du jury**

Monsieur Saïd ADJERAD  
*Attaché d'administration de l'État hors classe*

Rectorat d'Amiens (80)

Monsieur Patrick-Armand BABASSANA  
*Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Lycée Gérard-de-Nerval de Soissons (02)

Madame Stéphanie BLONDEAU  
*Attachée d'administration de l'État*

Collège Jean-Racine de Château-Thierry (02)

Monsieur Arnaud CRESPIN <i>Attaché d'administration de l'État hors classe</i>	Lycée Pierre-d'Ailly de Compiègne (60)
Monsieur Jérémie DECONYNCK <i>Personnel de direction</i>	Collège Jules-Michelet de Beauvais (60)
Madame Fabienne GÉRARD <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Véronique LAHI ROGLET <i>Personnel de direction hors classe</i>	Lycée des métiers Château-Potel de La Ferté-Milon (02)
Monsieur Sébastien LESOT <i>Personnel de direction</i>	Collège Jean-Marc-Laurent d'Amiens (80)
Madame Marie-Odile MARCHAND <i>Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale hors classe</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Catherine PHAROSE-FLAVIEN <i>Personnel de direction</i>	Lycée professionnel André-Malraux de Montataire (60)
Monsieur Sami RAMDANI <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Collège du Thelle de Méru (60)
Madame Corinne TAILLEFUMIER <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée professionnel Amyot-d'Inville de Senlis (60)
Madame Lydia VIGNOLLE-DUPRÉ <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Université de Technologie de Compiègne (60)

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 13 février 2023

  
**Raphaël MULLER**